



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la réglementation et des collectivités territoriales
Bureau de la réglementation générale

Versailles, le - 9 AVR. 2026

Le Préfet des Yvelines

à

Mesdames et messieurs les maires du département

Objet : formation du jury d'assises – année 2027

Références : - loi n° 78-788 du 28 Juillet 1978 modifiée par les lois n° 80-1042 et n° 81-82 des 23 décembre 1980 et 2 février 1981 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises
- circulaires préfectorales C 79-44 du 30 avril 1979 et C 81-03 du 30 avril 1981

Pièces jointes : 1 arrêté et 1 annexe

En application des dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, la cour d'assises des Yvelines est composée sur la base d'un juré pour mille trois cents habitants.

Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire de l'arrêté préfectoral du 9 avril 2026 qui fixe le nombre des jurés du département pour l'année 2027 à 1142 et répartit ce nombre, en ce qui concerne votre commune (population municipale), conformément au tableau annexé. Je précise que ce nombre est impératif et ne peut, en aucun cas, être modifié.

Pour les opérations de tirage au sort des jurés et les opérations postérieures, il convient de vous reporter aux instructions contenues dans mes circulaires citées en référence.

S'agissant de l'avertissement des électeurs tirés au sort, je vous demande de veiller tout particulièrement à ce qu'ils soient bien informés du fait que ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du code de procédure pénale.

Enfin, un original de la liste préparatoire, dressée en deux originaux à la suite du tirage au sort effectué à partir des listes électorales, doit être déposé à la mairie ; le second doit être transmis directement par vos soins, avant le 15 juillet 2026, à l'adresse suivante :

Cour d'appel de Versailles
Greffe de la cour d'assises BP 1113
78011 Versailles cedex.

.../...

Affaire suivie par : Jean-Paul Alary

☎ : 01.39.49.74.77

@ : jean-paul.alary@yvelines.gouv.fr

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex

Tél : 01.39.49.78.00 - www.yvelines.gouv.fr

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

En en cas de difficultés d'organisation, je vous invite à faire preuve de pragmatisme et à adapter avec souplesse les circulaires à la situation rencontrée dans votre commune. De même, si des difficultés engendrent un délai supplémentaire, il conviendra de m'en aviser aux coordonnées ci-dessous.

Enfin, si un report de délai devait avoir lieu, vous en serez informé en temps utile.

Mes services sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires qui vous seraient utiles (M. Alary : 0139497477).

10/10/23

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


Victor DEVOUGE